

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 26

À l'alinéa 42, après la première occurrence du mot :

« actions »

insérer les mots :

« en matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.